

---

# Programme de Formation

---

## LA CONCILIATION SOCIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC BRUXELLOIS - ATELIER

---

### Organisation

---

**Durée :** 3 heures et 30 minutes

**Mode d'organisation :** Présentiel

### Contenu pédagogique

---



#### **Public visé**

L'atelier vise tous les agents de l'administration publique locale qui ont à négocier ou à se concerter avec les organisations syndicales, ainsi que les délégués syndicaux permanents ou non.



#### **Objectifs pédagogiques**

1. Présenter la fonction du conciliateur social dans le secteur public
2. Préciser les points d'attention, les thématiques généralement abordées en conciliation pour le secteur public local
3. Échanger sur les problématiques rencontrées



#### **Description**

##### **Financement et gratuité**

Grâce à l'accord passé avec le SPF Emploi, travail et Concertation sociale et plus précisément avec les conciliateurs de la direction générale « relations collectives de travail », cet atelier est rendu gratuit. En cas d'absence du participant inscrit, l'atelier est facturé à l'administration.

##### **CONTENUS**

La fonction de conciliateur social dans le secteur public a été créée suite au protocole d'accord du 19 avril 2010 conclu au sein du Comité A, pour renforcer le dialogue social et la gestion des conflits dans le secteur public. Concrètement, il organise la conciliation dans les conflits collectifs de travail entre les organisations syndicales et l'employeur. Le conciliateur social peut accompagner, sur base volontaire, le dialogue social, en tant qu'observateur.

Depuis 2010, le direction générale enregistre un nombre croissant de demandes de conciliation, ce qui montre un intérêt renforcé pour le dialogue social. La conciliation sociale qui s'opère dans un contexte de neutralité, qu'elle aboutisse ou non à un accord, renforce le dialogue. C'est dans cet objectif que l'atelier est proposé.

##### **CONTENU**

Présenter et échanger sur les thématiques suivantes :

- La politique et les pratiques en matière de relations collectives de travail, l'accompagnement de la concertation sociale, la prévention et la conciliation des conflits sociaux
- La politique et les pratiques en matière de relations individuelles du travail et de bien-être





## **Modalités pédagogiques**

L'atelier est animé notamment par le SPF Emploi, travail et Concertation sociale et plus précisément par les conciliateurs de la direction générale « relations collectives de travail ». Différents témoignages donneront lieu à des échanges sur le dialogue social entre les employeurs et les travailleurs.

La formation est délivrée en français et en néerlandais dans la même session (si des participants néerlandophones sont inscrits).